



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle  
Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27  
Case postale  
3000 Berne 22  
+41 31 633 87 00  
mba@be.ch  
www.be.ch/mba

Berne, juin 2021

## **Limite d'âge pour la participation aux examens d'admission à la filière d'école de culture générale (filière ECG) dans la partie francophone du canton**

Les élèves qui ne peuvent entrer sans examen en école de culture générale ont la possibilité de s'inscrire à l'examen d'admission jusqu'au 15 février sous réserve qu'ils aient au maximum deux ans de plus que les élèves de la classe visée ayant suivi un cursus ordinaire.

Pour les **examens d'admission du printemps 2022** (en vue de l'année scolaire 2022-2023), les conditions suivantes sont donc applicables :

### **Entrée en première année de formation de la filière ECG**

Peuvent participer à l'examen d'admission les élèves qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans au 30 avril précédant la rentrée, c'est-à-dire les élèves nés le 1<sup>er</sup> mai 2004 et après.

### **Entrée en deuxième année de formation de la filière ECG**

Peuvent participer à l'examen d'admission les élèves qui n'auront pas atteint l'âge de 19 ans au 30 avril précédant la rentrée, c'est-à-dire les élèves nés le 1<sup>er</sup> mai 2003 et après.

Pour les admissions à la filière ECG, il est possible de déroger à ces dispositions pour de justes motifs.

### **Informations générales à propos de la procédure d'admission dans le canton de Berne**

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la procédure d'admission à l'école de maturité spécialisée (EMSp) de la partie francophone du canton, sur le site Internet de l'EMSp Moutier ([www.emps.ch](http://www.emps.ch)).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Section des écoles moyennes de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne (tél. : 031 633 87 79 / courriel : [ams.mba@be.ch](mailto:ams.mba@be.ch)).